



*La prévention, notre cœur de métier*

## **Résolutions de l'assemblée Générale ordinaire Du vendredi 14 juin 2024 à 10h00.**

### **PREMIERE - RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, du trésorier, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, sur la gestion de l'association et sur sa situation morale et financière pour l'exercice clos le 31/12/2023 demande de les adopter.

La résolution 1 est mise au vote :

Nombre de présents :

Nombre de pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :

Le rapport est .....

### **DEUXIEME – RESOLUTION**

L'assemblée générale, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 tel qu'il lui a été présenté.

La résolution 2 est mise au vote :

Nombre de présents :

Nombre de pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du SPST de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.



*La prévention, notre cœur de métier*

### TROISIEME – RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 comme suit :

- **31/12/2023** : résultat de 23 686 € affecté sur les fonds associatifs qui seront ainsi portés à (- 552 066 €).

La résolution 3 est mise au vote :

Nombre de présents :

Nombre de pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :

### QUATRIEME – RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

La résolution 4 est mise au vote :

Nombre de présents :

Nombre de pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :